

Charles Santoni relaxé pour avoir refusé de donner son ADN

Par *Paul Ortoli*

Créé le 01/04/2011 07:12

Les détracteurs du fichage ADN viennent de remporter une belle victoire. La cour d'appel de Pau vient de relaxer Charles Santoni qui avait refusé de se soumettre à un prélèvement d'empreintes génétiques en 2008. Actuellement incarcéré pour meurtre, une disposition de la loi Perben II avait des conséquences immédiates sur sa détention.

En 2009, le tribunal correctionnel de Tarbes le condamnait à quinze jours d'emprisonnement. Mais pour le prisonnier dit « politique », cela signifiait en fait la privation automatique des réductions de peines passées et à venir. « *Cela s'élevait pour Charles Santoni à près de cinq ou six années de prison supplémentaires* », a précisé son avocat, Me Emmanuel Mercinier-Pantalacci.

Pour son défenseur qui avait déposé une question prioritaire de constitutionnalité, cette mesure était contraire à un des principes les plus sacrés du droit français : on ne peut être condamné à une peine sans avoir été jugé. Mais il bafouait par ailleurs les libertés individuelles. « *Après deux ans de combat, la cour d'appel a reconnu que les dispositions de la loi étaient contraires à la Convention européenne des droits de l'homme* », se félicite le conseil qui avait entre les mains un dossier unique dans les prétoires français. Reste à savoir dans quelle mesure cette affaire pourra créer une jurisprudence dans des dossiers qui croisent souvent les rivages insulaires.

Transféré à Borgo fin mars

Rapproché depuis la fin mars dans une cellule du centre de détention de Borgo, l'ancien militant nationaliste étiqueté Cuncolta Naziunalista purge actuellement 28 années de réclusion criminelle pour la fusillade du Loreto où deux personnes avaient perdu la vie le 16 avril 1996, à Ajaccio.

En plein coeur de la guerre qui a fait une quarantaine de morts dans les rangs nationalistes, une interpellation ratée avait causé la mort de René Canto, un policier du Raid et de Jean-Luc Orsoni, militant nationaliste. Blessé lui-même par balle, Charles Santoni, qui déclarait craindre alors pour sa vie, avait toujours affirmé qu'il avait assimilé les enquêteurs à des membres de la faction rivale.

Face à la thèse de la méprise avancée par la défense, les policiers avaient toujours affirmé que les fonctionnaires s'étaient identifiés. Notamment en portant des brassards et en déclenchant leur gyrophare. Mais Charles Santoni était reconnu coupable de meurtre et de deux tentatives. Au-delà des faits, son incarcération dans des établissements sur le Continent avait valeur de symbole.

Pour le visiter, sa mère, septuagénaire, faisait le tour de France des prisons. Au cours de ces périples, elle avait subi deux agressions.

La décision de transférer Charles Santoni, prise depuis peu par le Garde des Sceaux était donc un acte politique fort. Cette récente relaxe le confirme.

URL source: <http://www.corsematin.com/article/corse/charles-santoni-relaxe-pour-avoir-refuse-de-donner-son-adn>